



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la vieillesse

Question au Gouvernement n° 2850

Texte de la question

SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS

M. le président. La parole est à M. Bernard Perrut, pour le groupe UMP.

M. Bernard Perrut. Monsieur le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille, en vous accueillant vendredi dernier dans ma circonscription du département du Rhône, j'ai pu mesurer combien vous étiez le " ministre des âges de la vie ". (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

L'enfance, la famille, les personnes handicapées et les personnes âgées sont en effet au coeur des engagements et des priorités du Gouvernement. Face au défi de la longévité, nous devons adapter notre modèle social afin d'apporter des améliorations concrètes à la vie de nos aînés. Dès 2003, le plan " Vieillesse et solidarité " a permis de faire évoluer considérablement la prise en charge. Dans quelques jours, monsieur le ministre et chers collègues, la conférence de la famille consacrée à la solidarité entre les générations reconnaîtra le rôle des aidants familiaux et donnera toute sa place au nouvel âge actif. Il convient en effet de favoriser toutes les actions qui renforcent la solidarité entre les générations, et d'encourager le bénévolat et la vie associative.

Puisque vous avez présenté ce matin les grands axes du plan " Solidarité grand âge ", nous souhaiterions avoir des précisions sur les priorités que nous éprouvons sur le terrain : la lutte contre les maladies du grand âge, en particulier les affections neuro-dégénératives, le maintien des personnes âgées dans leur cadre de vie, notamment grâce au renforcement de l'offre de soins à domicile, et enfin l'adaptation de notre système de santé, qui doit désormais comprendre une véritable filière gériatrique offrant des places de court séjour, mais aussi de soins de suite et de réadaptation.

Quels sont enfin, monsieur le ministre, vos objectifs pour améliorer l'accueil des personnes dépendantes, créer de nouvelles places, renforcer le taux d'encadrement et moderniser nos établissements ? En un mot, quelle est votre vision de la maison de retraite de demain ? La solidarité envers nos aînés est une valeur forte, et le groupe de l'UMP vous apporte tout son soutien en ce domaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Je connais, monsieur le député, votre engagement auprès des personnes âgées, et je vous remercie de votre question.

Dominique de Villepin a en effet annoncé, le 26 mai dernier, la mise en oeuvre du plan " Solidarité grand âge ", dont j'ai présenté les détails aujourd'hui même. Ce plan vise à répondre à une lame de fond, que dis-je, un véritable tsunami : celui du vieillissement de la population. Au cours des dix prochaines années, le nombre de personnes de plus de quatre-vingt cinq ans va en effet doubler, pour s'établir à deux millions. Nous devons nous préparer dès à présent à ce défi.

Le plan " Solidarité grand âge " contient un fil directeur qu'il faut suivre : qu'il s'agisse des hospitalisations ou de l'entrée en maison de retraite, nous devons éviter les ruptures,...

M. Maxime Gremetz. " Éviter les ruptures " ? Dites-le donc à Nicolas Sarkozy !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. .
..qui sont autant de causes de déstabilisation accélérant la dépendance.

Le plan repose sur trois axes. Le premier consiste à favoriser le libre choix de la personne âgée dépendante en multipliant les services à domicile. Ainsi, le nombre de places d'hospitalisation à domicile doublera presque d'ici à 2010 ; les places offertes en soins infirmiers à domicile passeront de 87 000 à 120 000 ; enfin, les autres services à domicile seront encouragés dans le même esprit.

Deuxième axe : inventer la maison de retraite de demain. Celle-ci devra garder des liens avec le domicile, au lieu de lui tourner le dos comme elle le fait aujourd'hui : la famille qui s'occupe d'une personne âgée dépendante bénéficiera ainsi, grâce à l'accueil de jour et à l'hospitalisation temporaire, d'un " droit au répit ". En outre, les maisons de retraite devront gérer elles-mêmes des services de soins infirmiers à domicile. Les personnes âgées pourront ainsi se familiariser avec le personnel, ce qui dédramatisera une éventuelle entrée en maison de retraite.

Le troisième axe, non moins essentiel, consiste à créer une véritable filière de gériatrie à l'hôpital : 70 % des malades traités aux urgences sont en effet des personnes âgées, pour lesquelles l'hospitalisation est la première cause de dépendance. Si l'on traite aujourd'hui l'organe ou la fracture, on oublie la personne dans toute sa fragilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2850

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 juin 2006